Islam : Marine Le Pen jugée en juillet pour diffamation envers l'UOIF

03/04/2013 à 12h34

La présidente du Front national sera jugée pour diffamation le 9 juillet devant le tribunal correctionnel de Nanterre (Hauts-de-Seine) à la suite d'une action engagée par l'Union des organisations islamiques de France (UOIF).

L'UOIF avait engagé des poursuites contre la chef de file du FN après la publication d'un communiqué le 30 mars 2012 dans lequel elle réclamait la dissolution de la fédération musulmane française. La candidate à l'élection présidentielle avait en outre demandé l'interdiction du rassemblement du Bourget (Seine-Saint-Denis) où l'UOIF avait réuni son congrès du 6 au 9 avril 2012.

Avant l'événement annuel, la France avait interdit son territoire à plusieurs prédicateurs qui devaient intervenir lors du congrès: le Palestinien Akrima Sabri, les Saoudiens Ayed Bin Abdallah Al Qarni et Abdallah Basfar et l'Egyptien Safwat Al Hijazi. L'influent cheikh sunnite qatari Youssef Qaradaoui avait quant à lui été déclaré "indésirable" par le l'ex-président Nicolas Sarkozy.

Marine Le Pen avait qualifié ces mesures de "vaine agitation électoraliste".

> *"Les responsables de notre pays considèrent bien l'UOIF comme proche des islamistes, sinon même des terroristes", avait-elle ajouté.*

"Ces accusations n'ont pas de valeur pour nous et nous allons poursuivre Marine Le Pen en justice pour ces déclarations,

parce que ces déclarations sèment le doute, la haine", avait réagi le président de l'UOIF Ahmed Jaballah.

TF1